

Mardi 26 octobre 2021

Madame Christine Hivert
Commissaire enquêteur

À l'attention de
Monsieur Le Président
Groupe MEAC SAS
Route de Saint-Julien
44110 Erbray

Objet : Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploitation de la carrière de l'Orchère située au lieu-dit « L'Orchère » Saint-Aubin-de-Luigné 49190 Val-du-Layon

Références :

- Code de l'environnement :
 - Articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants relatifs à l'évaluation environnementale
 - Articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ayant une incidence sur l'environnement
 - Articles L 181-1 et suivants et R 181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale
 - Articles L 512-1 et suivants et R 512-14 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement

Arrêtés :

- Arrêté préfectoral enquête publique DIDD-BPEF-2021 n°240 en date du 17 août 2021

Pièces jointes :

Observations intégrales du public
Tableau de synthèse de toutes les observations
Pétition signée par des opposants au projet

Monsieur le Président,

L'enquête publique, relative au projet d'exploitation de la carrière de l'Orchère située au lieu-dit « L'Orchère » commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné 49190 Val-du-Layon, s'est déroulée sur 36 jours, du 10 septembre 2021 au 15 octobre 2021.

À l'initiative du Groupe MEAC SAS, cette enquête portait exclusivement sur le projet d'exploitation de la carrière de l'Orchère en vue de la délivrance de l'autorisation environnementale.

Le dossier a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les deux mairies déléguées de Val-du-Layon : Saint-Lambert-du-Lattay et Saint-Aubin-de-Luigné. Il était consultable pendant leurs heures d'ouverture. Trois à quatre personnes sont venues dans chaque mairie le consulter, une seule en a fait une lecture approfondie.

J'ai assuré trois permanences dans la commune de Val-du-Layon :

- en mairie déléguée de Saint-Lambert-du-Lattay :

Vendredi 10 septembre 2021 de 9h à 12h

Vendredi 15 octobre 2021 de 14h à 18h

- en mairie déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné

Samedi 2 octobre de 9h à 12h

A la première j'ai reçu 3 personnes, avec lesquelles j'ai pu m'entretenir longuement.

A la deuxième 25 personnes sont venues me rencontrer. Pour pouvoir les recevoir toutes, j'ai dû prolonger la permanence jusqu'à 12h45.

A la troisième 7 personnes se sont présentées avec lesquelles les entretiens ont été longs. La permanence s'est terminée à 18h15.

Toutes les personnes souhaitant me voir ont été reçues, aucune n'est repartie faute de n'avoir pu me rencontrer. Aucune n'a consulté le dossier, une seule a demandé une présentation globale du projet. A l'exception de deux partisans, toutes ont fait part de leur opposition au projet ou de leurs préoccupations et inquiétudes. Ces entretiens ont donné lieu à 26 observations orales dont certaines ont été suivies d'écrits mis au registre ou adressés par mail sur l'adresse dédiée.

Mme Belleut, maire de Val-du-Layon est venue à une permanence se présenter, Mme Cady maire déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné en a fait de même. Mr Berland, maire de Chaufonds-sur-Layon a sollicité un entretien spécifique pour me présenter les causes de l'avis défavorable de son conseil municipal.

Au cours de la deuxième permanence une cinquantaine d'opposants au projet se sont rassemblés devant la mairie, manifestant leur désaccord par des pancartes explicites. A la fin de la dernière permanence, vers 17h30, une centaine de personnes se sont assemblées, sur le parvis de la mairie de Val du Layon, pour manifester également leur opposition au projet.

P V de synthèse enquête publique- relative au projet d'exploitation de la carrière de l'Orchère à Saint-Aubin-de-Luigné commune déléguée de Val-du-Layon septembre-octobre 2021

Une pétition m'a été remise, portant 542 signatures d'opposition, complétée par un envoi par mail portant 9 signatures, soit un total de 551 signatures.

PETITION CONTRE LE PROJET DE REOUVERTURE DE LA CARRIERE DE L'ORCHERE A SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE

Est-ce bien dans l'air du temps ?

Nous sommes soucieux de préserver la vallée du Layon et les communes de Saint-Aubin-de-Luigné et Chaux-de-Fonds sur Layon dans leur spécificité environnementale et patrimoniale. Nos communes ont décidé de s'investir dans la constitution d'un plan de gestion, pour notre Espace Naturel Sensible Départemental « Vallée du Layon ». Le schéma régional des carrières en Pays de Loire du 20/12/ 2018 exprime à demi-mot la **nécessité de maîtriser la production d'extraction** pour des raisons environnementales.

Pollution aux particules, déflagrations, criblage, vibrations, dévaluation immobilière, trafic tarissement des sources... pèsent lourd face au peu d'avantages économiques annoncés et à un intérêt publique discutabile.

Nous nous opposons à ce projet de réouverture de la carrière de l'Orchère.

Des tracs d'opposition ont circulé. La presse locale s'est fait le relai de cette opposition, par de nombreux articles, s'appuyant sur des interviews d'opposants.

L'adresse électronique spécifique à cette enquête [pref-enqpub-o »rcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-o@rcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr) a réceptionné 107 observations dont 21 le dernier jour de l'enquête la dernière étant arrivée, à la clôture à 23h59.

Le dossier complet de l'enquête a été mis en ligne sur le site Internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique « publications-enquêtes publiques ICIPE ». Un problème technique n'a pas permis de connaître le nombre de fois où ce dossier a été vu et téléchargé.

Les deux registres, mis à la disposition du public ont été récupérés par mes soins le 18 octobre. Celui de la commune déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné comptait 21 observations celui de Saint-Lambert-du-Lattay en comptait 17.

Sur les 171 observations du public reçues, deux seulement sont favorables au projet. Les autres ont exprimé clairement leur opposition, l'ont laissé entendre, ou fait part de leurs préoccupations. Les raisons de l'opposition sont souvent détaillées comme les inquiétudes exprimées et les questionnements qu'ils se posent.

Les principaux thèmes sont :

Le trafic routier :

Il fait partie des préoccupations majeures du public. La circulation des semi-remorques pose problème, au départ de l'exploitation, du fait de routes déjà surchargées, inadaptées à leur gabarit. Elles sont reconnues dangereuses par leur étroitesse à certains endroits, leur succession de virages, leur manque de visibilité. Ce trafic pose également problème, tout au cours du parcours jusqu'à Erbray, par la traversée de villes déjà surchargées.

Outre les difficultés de circulation, il est craint des envolées de poussière, en l'absence de bâchages permanent et la détérioration de la chaussée et des bernes.

Questions :

Comment la MEAC prévoit-elle d'apporter des solutions d'évitement des difficultés et nuisances et d'amélioration de cette circulation ?

Avez-vous envisagé d'autres trajets comme suggéré par une observation ?

Les ressources en eau :

Ce thème fait l'objet de beaucoup d'inquiétudes en particulier pour les riverains qui s'alimentent par un puits. Il semble que la profondeur d'exploitation du gisement va obliger un pompage très bas, risquant de perturber les aquifères près du Layon et de la source de la Madeleine à Chaudefonds-sur-Layon.

La conclusion des experts des études que vous avez menées démontrent l'absence de lien entre l'exploitation de la carrière et l'assèchement de la source de la Madeleine ainsi que des puits avoisinants.

Les riverains interrogent ces études, ayant repéré des assèchements pendant la précédente exploitation, revenus à la normal à son arrêt, démontrant de leur point de vue la réalité de ce phénomène.

Questions :

Comment la MEAC prévoit-elle de clarifier cette situation ?

Envisagez-vous d'autres études ?

Comment effectuerez-vous ce suivi ?

Quelles dispositions prendrez-vous en cas d'assèchement pendant la période d'extraction ?

Est craint que le déversement des eaux de pompage dans le ruisseau des Buhards le pollue avec un risque de contamination des eaux de surface et nappes phréatiques.

Questions :

La MEAC peut-elle assurer que ce rejet ne polluera pas ce ruisseau ? Quelle preuve peut-elle apporter ?

Souscrivez-vous à une étude faite par le syndicat Layon Aubance Louets des conséquences du déversement d'eau dans le ruisseau des Buhards ?

Le cadre de vie et le tourisme

Les nuisances inhérentes à l'exploitation de la carrière, vont selon les observations du public impacter le cadre de vie des riverains et du tourisme ce qui est inconciliable avec les efforts faits pour valoriser la Vallée du Layon.

L'attrait touristique, abimé et pollué, et les activités de plein air sont décrites comme incompatibles avec l'environnement d'une exploitation minière.

Est mis en valeur la situation sur la route des vins, la Loire à vélo, Natura 2000, près du site classé de la Corniche Angevine et du périmètre du Val-de-Loire UNESCO

Questions :

Comment envisagez-vous concilier et préserver ces atouts prompts à développer le tourisme mais risquant d'être entachés par l'exploitation industrielle de la carrière ?

Les bâtiments anciens :

Les riverains craignent que les fortes détonations des tirs de mine ne déstabilisent les murs et fondations, provoquant des fissures sur les demeures anciennes, ce qui, selon eux, s'est déjà produit par le passé.

Questions :

Comment la MEAC prévoit-elle de clarifier cette situation et d'offrir toute garantie quant à la protection de ces bâtiments ?

Un état des lieux des bâtiments est-il prévu avant l'exploitation pour permettre aux personnes concernées d'obtenir réparation en cas de fissures ou de dommages ?

La biodiversité :

Le public déplore une mise en péril de la biodiversité, les nuisances apportées par l'exploitation sur la faune et la flore risquant de les altérer voire de les faire disparaître.

Question :

Par quelles modalités la MEAC prévoit-elle de maintenir cette biodiversité ?

Le nombre de carrières :

Le public s'appuie sur le plan régional des carrières de janvier 2021, luttant pour les nouvelles demandes contre le mitage d'exploitation des carrières. Il donne l'alerte sur le fait qu'elles sont déjà en nombre très élevé dans le Maine-et-Loire et suffisant à proximité du site concerné 3 carrières existant : Montjean, St Laurent, Beaulieu.

Question : Ouvrir la carrière n'est-il pas en contradiction avec ce plan ?

La pollution :

Est dénoncée la pollution provoquée par l'exploitation d'une carrière, dont les importantes émissions en CO2 générées, sont en contradiction avec les enjeux environnementaux, défendant la nécessité de réduire l'impact écologique. Est mis en avant son incohérence avec les directives gouvernementales pour la réduction des gaz à effet de serre. Le public s'interroge sur le nettoyage des infrastructures proches et du végétal.

Questions :

Comment la MEAC envisage-t-elle de réduire ces émissions ?

Quels seront ses engagements pour le nettoyage des infrastructures proches et du végétal ?

L'usage du calcaire :

Les observations du public mettent en cause l'extraction du calcaire pour l'élevage industriel en batterie et l'agriculture intensive qui lui semble à bannir au profit d'une agriculture durable et respectueuse des animaux et des agriculteurs. Est mis également en cause son exportation à l'étranger.

Question :

Que pensez-vous de ces mises en cause ?

La dévaluation des biens immobiliers :

Plusieurs observations émanant de riverains de la carrière font état d'une perte importante de la valeur de leurs biens et des difficultés à le vendre du fait de la proximité de la carrière.

Question :

Si une telle situation se produit, envisagez-vous offrir une compensation financière ou autre ?

Les observations du public font état d'autres préoccupations, signifiées dans le tableau de synthèse, mais de manière plus éparse, comme des questions concernant le dossier sur le fond, une interrogation quant à la création d'emploi ; l'absence de référence, dans le dossier aux galeries inondées etc. Je sollicite aussi votre avis sur ces différents questionnements.

En complément de ces questions thématiques et éparse, je souhaiterais obtenir quelques précisions :

Au nombre de poids lourds annoncé, pour le transport des extractions, s'ajoutent les camions et engins nécessaires à l'exploitation de la carrière. Je souhaiterais avoir connaissance du chiffre exact de ces véhicules et engins qui pénétreront dans la carrière, les périodes et horaires d'exploitation ?

Envisagez-vous des extractions pendant les mois de vacances d'été : Juillet et Août ?

Prévoyez-vous de renforcer la protection de l'accès de la carrière qu'elle soit en activité ou non pour éviter les intrusions ?

En dehors des périodes d'extraction, la carrière nécessite-t-elle la présence de salariés ? Le travail effectué occasionne-t-il des nuisances ? De quel ordre ? Sur quelle durée et quel jour ?

Envisagez-vous un comité de suivi comme cela a été fait pour la précédente exploitation ? Comment sera-t-il organisé : composition, présidence, rythme de réunion et destination de la diffusion de ses comptes-rendus ?

Une rencontre a eu lieu sur le site avec les services de la direction des Routes Départementales pour la mise en place d'une convention dès l'obtention de l'autorisation. Pouvez-vous me communiquer les éléments prévisionnels de cette convention ?

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos observations. Tous les compléments d'information que vous jugerez utiles et nécessaires pourront vous être fournis.

L'éclairage que vous voudrez bien m'apporter complétera les échanges lors de la remise de ce procès-verbal le mardi 26 octobre dans les locaux de la carrière de Chateaupanne à Mauges-sur-Loire.

Ce document, ainsi que le mémoire en réponse, seront annexés au rapport que j'établirai dans le cadre de la mission qui m'a été confiée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Commissaire Enquêteur
Mme Christine Hivert

Pour Mr Le Président
du Groupe MEAC SAS

Par délégation de pouvoir
D. VILLEDIEU



Document remis en mains propres au représentant du maître d'ouvrage le 26 octobre 2021.